



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 70309

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des aides-ménagères à domicile. En effet, le nombre d'heures mis à la disposition de la caisse régionale d'assurance maladie du sud-est a été limité par la caisse nationale d'assurance vieillesse pour l'année 2001 à la consommation de l'exercice 2000. Cette situation entraîne la suppression de la prise en charge des aides-ménagères par manque de budget pour de nombreuses personnes des Alpes-Maritimes. Il est particulièrement regrettable que des personnes âgées se trouvent ainsi privées d'une aide appréciée qui leur permet de continuer à vivre à leur domicile. Il souhaite connaître le montant des crédits affectés à la CRAM du Sud-Est ainsi que le nombre de retraités privés de ce service dans le département des Alpes-Maritimes en raison de la diminution des crédits.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70309

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 décembre 2001, page 7014